

**Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal**  
**04380 Le CASTELLARD-MELAN**  
**Séance du mercredi 8 avril 2015**

Date de la convocation : 01/04/2015

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Maurice GODDEFROY, Cédric BREISSAND,  
Cédric LANDOUZY, Jacques JULIEN

Nombre de membres en exercice : 7, Présents : 6, Excusé : O. RAMBEAUX

Le Maire, M. JULIEN Jacques ouvre la séance à 18 h 31

Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

**D2015/05 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 Budget Principal**

Le compte administratif présenté s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Recettes	56 952,40 €	Recettes	50 492,34 €
Dépenses	40 047,39 €	Dépenses	39 203,30 €
Excédent 2014	16 905,01 €	Excédent 2014	11 289,04 €
Excédent 2013 reporté	74,27 €	Déficit 2013 reporté	19 885,26 €
Excédent de clôture 2014	16 979,28 €	Déficit de clôture 2014	8 596,22 €
		Reste à réaliser sur 2015 :	
		Recettes	24 000 €
		Dépenses	21 660 €

Hors la présence du Maire, le compte administratif, identique au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier principal, est approuvé

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : cinq

**D2015/06 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 Budget Eau et assainissement**

Le compte administratif Service Eau présenté s'établit comme suit :

<b>Exploitation</b>			<b>Investissement</b>	
Recettes	14 460,04	€	Recettes	1 736 €
Dépenses	3 466,46	€	Dépenses	10 737,07 €
Excédent 2014	10 993,58	€	Déficit 2014	9 001,07 €
Excédent reporté en 2013	2 821,47	€	Excédent 2013 reporté	802,41 €
Excédent de clôture 2014	13 815,05	€	Déficit de clôture 2014	8 198,66 €
			Restes à réaliser sur 2015 :	néant

Hors la présence du Maire, le compte administratif, identique au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier principal, est approuvé

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : cinq

**D2015/07 Vote des taux d'imposition**

Le budget 2015 qui va être proposé a été bâti sans faire évoluer les taux d'imposition locale qui ont été en 2014 de

- o Taxe d'habitation à 7,30%,
- o Taxe foncière bâti à 5,07%,
- o Taxe foncière non bâti à 25,84%,

- o CFE à 15,89%

Après délibération, le Conseil municipal approuve la reconduction de ces taux d'imposition locale présentés ci-avant.

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

### **D2015/08 Vote des autres tarifs et taux :**

- ✓ Prix de l'eau inchangés : abonnements annuel : 60 Euros et 90 Euros (si supérieur à 25 mm), Eau : 1,20 Euros /m<sup>3</sup> hors redevance de l'Agence de l'eau.
- ✓ Rappel du tarif du service public d'assainissement non collectif, gratuit jusqu'à juillet 2016 pour le contrôle de fonctionnement et construction/réhabilitation d'une installation. En cas de refus de contrôle, la pénalité reste due, égale au tarif de 50 à 80 euros.
- ✓ Prix du bois d'affouage, inchangé, le m<sup>3</sup> a été fixé à 16,50 Euros en septembre 2014.
- ✓ Tarif et durée des concessions funéraires, inchangés, 150 Euros/m<sup>2</sup> pour une concession trentenaire.

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

### **D2015/09 Subvention aux associations**

Après délibération, le Conseil Municipal décide l'octroyer une aide aux associations suivantes :

ADMR-100 Euros, Pays Dignois-64 Euros, GDA foire de Thoard-50 Euros, Comité des fêtes en prévision d'un apéritif offert par la commune, 200 Euros.

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

### **D2015/10 Contrat saisonnier pour entretien des extérieurs communaux**

- ✓ Il est nécessaire selon la loi de proposer à M. Saïd BOUHENIA un contrat à durée indéterminée, reconduit pour 180 h d'entretien des extérieurs communaux du fait qu'il est employé depuis plus de six années par contrat à durée déterminée.
- ✓ Après délibération, le Conseil Municipal charge le Maire de faire les vérifications et les démarches nécessaires afin de réaliser un contrat en accord avec la législation.

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

### **D 2015/11 MODALITES D'AMORTISSEMENT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le maire explique au conseil municipal que les travaux exécutés et les subventions reçues doivent obligatoirement être amortis dans le cadre budgétaire du service d'eau et d'assainissement.

La durée de ces amortissements doit être définie afin de garder une cohérence selon le type de travaux effectués.

Sur demande et proposition des services fiscaux le conseil municipal accepte que les biens entrant dans l'actif soient amortis de la façon suivante :

- |   |        |
|---|--------|
| - Frais d'études c/203                      | 5 ans  |
| - Matériel spécifique d'exploitation c/2156 | 15 ans |
| - Autres matériels d'exploitation c/2158    | 40 ans |
| - Autres immobilisations corporelles c/218  | 10 ans |

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

### **D2015/12 Affectation des résultats BUDGET GENERAL 2015**

Le Conseil Municipal,

- Constate les résultats suivants votés au compte administratif 2014 :  
Excédent de fonctionnement :      16 979,28 €

Déficit d'investissement	8 596,22 €
- Proposition d'affecter	3 000 € en investissement au budget général,

Le budget proposé intègre notamment :

- ✓ En matière de d'entretien : Les opérations de déneigement 2014/2015, la mise en place d'une fenêtre double-vitrage au rez-de-chaussée du bâtiment communal de Mélan, un élagage des arbres sur le hameau de Mélan, l'acquisition des détecteurs de fumée normalisés pour les logements et la Mairie ainsi que 30% du coût de l'audit énergétique réalisé pour les logements communaux,
- ✓ En matière d'investissement, 21 000 Euros hors taxes pour le renforcement et la sécurisation du chemin du Villard.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

Fonctionnement :	Recettes	67 267,28 €	
	Dépenses	67 267,28 €	
Investissement :	Recettes	45 122 €	dont restes 2014 à réaliser : 24 000 €
	Dépenses	45 122 €	dont restes 2014 à réaliser : 21 660 €

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget principal 2015 présenté ci-avant

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

### **D2015/13 Affectation des résultats BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015**

Le Conseil Municipal, constate les résultats suivants votés au compte administratif 2014 :

- Excédent d'exploitation : 13 815,05 €
- Déficit d'investissement 8 198,66 €
- Propose d'affecter 13 000 € en investissement

Plusieurs opérations sont budgétées au titre de l'année 2015 :

- Remplacement alimentation de la maison ONF et pose d'une borne compteur,
- Remplacement du tronçon de canalisation principale en traversée du vallon du Haut Chapus et pose d'une vanne de secteur,
- Remplacement de tronçons anciens de la canalisation principale,

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

Fonctionnement :	Recettes	27 894,70 €	
	Dépenses	27 894,70 €	
Investissement :	Recettes	49 644,98 €	dont reste 2014 à réaliser : zéro €
	Dépenses	49 644,98 €	dont reste à réaliser de zéro €

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau 2015 présenté ci-avant,

Contre : néant      Abstention : néant      Pour : six

La séance est levée à 19h20

**Affichage le 14 avril 2015, le Maire, Jacques JULIEN**